

13
mai
2015

Arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2015-2016

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983¹⁾;

vu la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984²⁾;

vu le décret portant adhésion à la convention scolaire romande (CSR), du 24 juin 2008³⁾;

sur la proposition de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation et de la famille,

arrête:

Article premier Le projet global de formation des élèves, ce qu'ils doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire ainsi que les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e années) sont définis dans le plan d'études romand (PER).

Art. 2 La grille horaire hebdomadaire des périodes attribuées aux élèves est définie dans l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 3 La grille horaire hebdomadaire des périodes d'encadrement est définie dans l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 4 L'arrêté définissant les grilles horaires "périodes attribuées aux élèves" et "périodes d'encadrement" de la scolarité obligatoire, du 9 avril 2014⁴⁾, est abrogé.

Art. 5 ¹Le présent arrêté entre en vigueur au début de l'année scolaire 2015-2016.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil systématique de la législation neuchâteloise.

FO 2015 N° 20

¹⁾ RSN 410.23

²⁾ RSN 410.10

³⁾ RSN 410.179

⁴⁾ FO 2014 N° 15

Domaines disciplinaires et disciplines	Années	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e			11 ^e																	
												MA ^{a)}	MO ^{b)}	PP ^{c)}	MA	MO	PP														
Arts	ART	Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI)																													
Musique	MUS																														
Arts visuels	AVI															4	4	4	4	4	4	4	4	1				1			
Activités créatrices et manuelles	ACM																							1	2	2	2	1	2	2	
Corps & mouvement	CMV																														
Éducation physique	EPH															3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Économie familiale	EFA																												2	2	2
Langues	LNG																														
Français L1	FRA															11	11	9	9	9	7	5 ¹⁾	5	6	6	5	6	6			
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA																									1					
Allemand L2	ALL																			2	2	2	3	4	4	4	3	4	4	3	
Anglais ²⁾ L3	ANG																				2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	
Mathématiques & sciences de la nature	MSN																														
Mathématiques	MAT															5	5	7	7	6	6	6 ¹⁾	5	5	6	4	5	6			
Sciences de la nature	SCN																			2	2	2	2	2	2	2	3	3	3		
Sciences humaines & sociales	SHS																														
Histoire	HIS																				2	2	2	2	2	1	1				
Géographie	GEO															2	2	2	2	2	3 ⁷⁾	2	2	2	2						
Monde contemporain et citoyenneté	MCC																												3	3	3
Formation générale	FGE															1	1	1	1	1	1	1	1								
Éducation aux choix	EAC											0.5	0.5	0.5																	
Informatique ³⁾	INF											1	1	1																	
Choix cantonaux																															
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA											2																			
Répertoire	REP														1																
<i>Options spécifiques de maturité:⁴⁾</i>																															
Langues anciennes	OLA														4																
Langues modernes ⁵⁾	OLM														4																
Sciences expérimentales	OSE														3																
Mathématiques niveau 2 ⁶⁾	MAT+														1																
Sciences humaines	OSH														4																
Total 1		16	20	26	26	28	28	31	31	33	31.5	31.5	32.5	33/34	31	34															
Renforcement/Extension	REX					1	1	1	1	1																					
Activités complémentaires facultatives	ACF											Quota de périodes calculé sur la base des effectifs des années 9 à 11																			
Total 2		16	20	27	27	29	29	32	32	33	31.5	31.5	32.5	33/34	31	34															

^{a)}MA: section de maturités / ^{b)}MO: section moderne / ^{c)}PP: section préprofessionnelle.

¹⁾ Discipline à niveaux

²⁾ A la place de l'anglais, l'italien peut être pris en option pour les élèves de 11MO.

³⁾ Concernant l'informatique, en principe une classe entière et une période maître ou 2 classes équivalentes à 3 groupes d'élèves.

⁴⁾ Concernant les options spécifiques (OS), ne considérer qu'une ligne des options pour le total.

⁵⁾ Options langues modernes: italien ou espagnol.

⁶⁾ Le niveau 2 de mathématiques (MAT+) est obligatoire lors du choix de l'option sciences expérimentales. Il est offert, en plus, avec les options langues anciennes, langues modernes et sciences humaines.

⁷⁾ Évaluées séparément, la géographie et l'histoire peuvent être enseignées à raison de 3 périodes par discipline réparties sur un semestre.

Domaines disciplinaires et disciplines	Années	1 ^{re} et 2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e			11 ^e			
										MA ^{a)}	MO ^{b)}	PP ^{c)}	MA	MO	PP	
Arts	ART															
Musique	MUS								1				1			
Arts visuels	AVI		4	4	6	6	6	6	1	2	2	2	1	2	2	
Activités créatrices et manuelles	ACM								4		4	4				4
Corps & mouvement	CMV															
Éducation physique	EPH		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Économie familiale	EFA													7	7	7
Langues	LNG															
Français L1	FRA		12	11	9	9	9	7	5 ¹⁾	5	6	6	5	6	6	
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA								1							
Allemand L2	ALL				2	2	2	3	5	5	5	4	5	5	4	
Anglais ²⁾ L3	ANG						2	2	3	4	4	4	4	4	4	4
Mathématiques & sciences de la nature	MSN															
Mathématiques	MAT		5	5	7	7	6	6	6 ¹⁾	5	5	6	4	5	6	
Sciences de la nature	SCN						2	4	4	4	4	4	5	5	5	
Sciences humaines & sociales	SHS															
Histoire	HIS		2	2	2	2	2	3	2	2	1	1				
Géographie	GEO								2	2	2	2				
Monde contemporain et citoyenneté	MCC												3	3	3	
Formation générale	FGE		1	1	1	1	1	1	1							
Éducation aux choix	EAC									0.5	0.5	0.5				
Informatique ³⁾	INF									1	1	1				
Choix cantonaux																
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA									2						
Répertoire	REP											1			1	
<i>Options spécifiques de maturité:⁴⁾</i>																
Langues anciennes	OLA												4			
Langues modernes ⁵⁾	OLM												5			
Sciences expérimentales	OSE												6			
Mathématiques niveau 2 ⁶⁾	MAT+												1			
Sciences humaines	OSH												5			
Total intermédiaire par classe		25	27	26	30	30	33	35	38	35.5	37.5	38.5	42/45	40	45	
Renforcement/Extension	REX		1	1	1	1	1	1								
Activités complémentaires facultatives	ACF															
Travail en demi-classe ⁷⁾	TDC		2	2												
Total de l'horaire du personnel enseignant par classe		25	30	29	31	31	34	36	38	35.5	37.5	38.5	42/45	40	45	

^{a)}MA: section de maturités / ^{b)}MO: section moderne / ^{c)}PP: section préprofessionnelle

¹⁾ Discipline à niveaux

²⁾ A la place de l'anglais, l'italien peut être pris en option pour les élèves de 11MO.

³⁾ Concernant l'informatique, en principe une classe entière et une période maître ou 2 classes équivalentes à 3 groupes d'élèves.

⁴⁾ Concernant les options spécifiques (OS), ne considérer qu'une ligne des options pour le total.

⁵⁾ Options langues modernes: italien ou espagnol.

⁶⁾ Le niveau 2 de mathématiques (MAT+) est obligatoire lors du choix de l'option sciences expérimentales. Il est offert, en plus, avec les options langues anciennes, langues modernes et sciences humaines.

⁷⁾ La différence entre l'horaire de l'élève et celui de l'enseignant/l'enseignante doit être attribuée prioritairement à l'enseignement en demi-classe.

